RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00026
Numéro SIREN : 790 512 362
Nom ou dénomination : ABCIS

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2017 sous le numéro de dépôt A2017/002897

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE AUBENAS

340771

Dénomination : ABCIS
Adresse : 34 rue Pierre Semard 07800 la Voulte-sur-rhone - FRANCE-

n° de gestion : 2013B00026
n° d'identification : 790 512 362

n° de dépôt : A2017/002897
Date du dépôt : 08/11/2017

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 06/09/2017

340771

ABCIS
Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros
Siège social : 34, rue Pierre Sémard
07800 LA VOULTE-SUR-RHÔNE
790 512 362 RCS AUBENAS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 6 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Et le six septembre, à onze heures,

Le soussigné,

Monsieur Bruno CAGNOL, agissant en qualité de représentant de la société FOS SERVICE LEVAGE (FOSELEV), société par actions simplifiée au capital de 1 992 900 euros, dont le siège social se situe à AIX-EN-RPOVENCE cedex 3 (13798) – 530, rue Mayor de Montricher, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 637 070 632, associé unique de la société ABCIS,

A pris les décisions suivantes :

- Constat de la démission de Madame Brigitte CAMPOS de son mandat de Présidente et de démission de Monsieur Christian BERGER de son mandat de Directeur Général,
- Nomination de Monsieur Bruno CAGNOL en qualité de Président,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte :

- De la démission de Madame Brigitte CAMPOS de son mandat de Présidente à compter de ce jour, consécutivement à la cession de la totalité des actions qu'elle détenait dans le capital de la Société ;

- De la démission de Monsieur Christian BERGER de son mandat de Directeur général à compter de ce jour, consécutivement à la cession de la totalité des actions qu'il détenait dans le capital de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

- Monsieur Bruno CAGNOL, demeurant à AIGUILLES (13510) – 460, chemin des Figons.

Monsieur Bruno CAGNOL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Bruno CAGNOL déclare accepter les fonctions de Président et n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de faire et accomplir toute formalité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par l'associé unique.

